Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Renseignement suite à litige avec un cabinet de recouvrement

Par Visiteur

Bonjour,
Depuis 3 mois environ je reçois des lettres de relance de la part d' un cabinet de recouvrement " LUCAS ET DEGAND ".
Ce cabinet me demande de régler une facture due à une société depuis le mois de janvier. Lettres reçues sans recommandé....
Je conteste leur demande car je n' ai jamais reçu la livraison mentionée dans leur lettre et d'ailleur il ne posséde aucun bon de commande signé par moi. Il y' a 2 mois environ j' ai reçue une lettre de la part du cabinet de recouvrement avec une preuve de livraison qui mentionne être signé par moi alors que la signature est un faux. (imitation grossiére)
Aujourd'hui le cabinet estime avoir des preuves et m ' informe par courrier toujour en non recommandé qu'il souhaite fair une demande d' assignation devant le tribunal d' instance.
Je me tourne vers vous car la somme nominal est de 389.99 euro ttc et les frais 130.84ttc soit un total de 520.83ttc.
Quel sont les démarches à suivres.
Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Depuis 3 mois environ je reçois des lettres de relance de la part d' un cabinet de recouvrement " LUCAS ET DEGAND ".
Ce cabinet me demande de régler une facture due à une société depuis le mois de janvier. Lettres reçues sans recommandé....
Je conteste leur demande car je n' ai jamais reçu la livraison mentionée dans leur lettre et d'ailleur il ne posséde aucun bon de commande signé par moi. Il y' a 2 mois environ j' ai reçue une lettre de la part du cabinet de recouvrement avec une preuve de livraison qui mentionne être signé par moi alors que la signature est un faux. (imitation grossiére)
Aujourd'hui le cabinet estime avoir des preuves et m ' informe par courrier toujour en non recommandé qu'il souhaite fair une demande d' assignation devant le tribunal d' instance.
Je me tourne vers vous car la somme nominal est de 389.99 euro ttc et les frais 130.84ttc soit un total de 520.83ttc.
Quel sont les démarches à suivres.

Aucune pour le moment.

Vous avez visiblement un dossier solide. Le vendeur ne peut pas apporter un bon de commande, il ne peut pas non plus assurer de la bonne livraison de la chose. Pour contester la signature, il conviendra de demander au juge la désignation d'un expert qui assurera la vérification en écriture.

Il suffit donc d'attendre et de voir ce que le créancier va faire. S'il saisit effectivement le tribunal d'instance, ce dont je doute, vous serez alors tout simplement convoqué à l'audience au cours de laquelle vous aurez toute la latitude pour vous défendre.

Vous n'avez donc rien à faire pour le moment.

Très cordialement.